



Enquête sur la déclaration des Evènements Indésirables Graves Associés aux Soins et de ses freins en maternités d'Ile-de-France- Août 2023

Synthèse des résultats

Contexte

Cette enquête fait suite à deux enquêtes conduites en 2022 ciblées sur les établissements de santé et les établissements médico-sociaux non déclarant des Evènements Indésirables Graves associés aux Soins (EIGS) sur le portail national de signalement des évènements sanitaires indésirables.

Objectif principal

Explorer les freins des maternités d'Ile-de-France à la déclaration en interne des Evènements Indésirables (EI) et à la déclaration des Evènements Indésirables Graves associés aux Soins (EIGS) sur le portail national.

Objectifs secondaires

- ✓ Identifier les ressources des structures pour conduire les analyses des EIGS
- ✓ Recenser les besoins de formation et d'accompagnement pour déclarer et analyser les EIGS sur le portail national

Périmètre de l'enquête

100% des maternités d'Ile-de-France, au nombre de 78.

Méthodologie

Le questionnaire de l'enquête a été construit par la STARAQS, relu par l'ARS IdF.

Il a été diffusé par la STARAQS et par les réseaux de santé en périnatalité d'IDF auprès des directeurs, responsables assurance qualité, responsables médicaux et à l'encadrement des sage-femmes.

Le recueil a eu lieu du 1^{er} mars au 30 avril 2003.

Les résultats sont analysés selon les caractéristiques suivantes des maternités

- ✓ Le statut : public, privé, ESPIC
- ✓ Le type de maternité : I, IIA, IIB, III
- ✓ L'activité : de moins de 1000 à plus de 4000 naissances / an
- ✓ Le statut de déclarant ou non déclarant d'EIGS sur le portail national depuis la base de données de l'ARS IDF

Les résultats

Le taux de réponses au questionnaire

Il est de 56% des 78 maternités d'IDF, soit 44 maternités répondantes.

Le nombre de maternités répondant à l'enquête est corrélatif au nombre de maternités déclarantes d'EIGS sur le portail national.

Maternités en IDF (N)		78
Maternité répondant à l'enquête (N - Taux)		44 - 56%
Maternité déclarant au moins un EIGS dans les trois dernières années (N - Taux)	Maternité ayant répondu à l'enquête	27
	Maternité n'ayant pas répondu à l'enquête	20
Maternité ne déclarant pas d'EIGS dans les trois dernières années (N - Taux)	Maternité ayant répondu à l'enquête	17
	Maternité n'ayant pas répondu à l'enquête	14

Les maternités déclarantes d'EIGS sur le portail

Le nombre de maternités déclarantes d'EIGS augmente proportionnellement au type et à l'activité des maternités.

Ainsi 87% des maternités de type III et 100% des maternités de > 4000 naissances / an déclarent des EIGS.

✓ Selon le statut :

	Privé à but lucratif	ESPIC	Public
Maternités en IDF (N)	16	16	46
Maternités déclarant au moins un EIGS dans les trois dernières années (N – taux)	6 - 38%	9- 56%	32 - 70%

✓ Selon le type de maternité :

	I	IIA	IIB	III
Maternités en IDF (N – taux)	19 - 24%	26 - 33%	18 - 23%	15 - 19%
Maternités déclarant au moins un EIGS dans les trois dernières années (N – Taux)	6 - 32%	13 - 50%	15 - 83%	13 - 87%

✓ Selon l'activité de la maternité (nombre de naissances / an) :

	< 1000	1000 à 2000	2000 à 3000	3000 à 4000	> 4000
Maternités en IDF (N)	15	23	14	21	5
Maternités déclarant au moins un EIGS dans les trois dernières années (N – Taux)	4 - 27%	13 - 57%	7 - 50%	18 - 86%	5 - 100%

Les maternités non-déclarantes d'EIGS sont essentiellement

- De type I et IIA
- D'activité < 1000 naissances / an
- De statut privé à but lucratif, occasionnellement public

Les freins à la déclaration d'EI en interne dans la maternité

✓ Quelques données

- Toutes les maternités expriment des freins au signalement d'EI en interne
- Les maternités déclarantes d'EIGS sur le portail national expriment 5 fois plus de freins au signalement d'EI en interne que les non déclarantes d'EIGS
- Les freins signalés augmentent proportionnellement au type et à l'activité de la maternité
- Les professionnels de maternités déclarantes d'EIGS sur le portail national disent déclarer davantage d'EI en interne et ceux des maternités non déclarantes d'EIGS disent ne pas déclarer d'EI en interne
- Toutes les maternités répondantes affirment disposer d'un circuit de déclaration interne et de procédures adhoc, et 92% ont une organisation opérationnelle connue des professionnels

✓ Les freins à la déclaration d'EI au sein de la maternité

- La définition des événements à déclarer est un frein rapporté par 100% des répondants
- Le « manque de reconnaissance de l'apprentissage par l'erreur » est davantage signalé par les maternités non déclarantes d'EIGS et celles d'activité de < 1000 naissances / an
- « L'altération de l'image de l'équipe et le non-respect de la confidentialité » est un frein important pour les maternités de type I
- La « surcharge de travail occasionnée par la déclaration d'EI » est principalement exprimée par les maternités de > 3000 naissances / an

Les freins à la déclaration d'EIGS sur le portail national de signalement des événements sanitaires indésirables

✓ Quelques données

- Les freins à la déclaration sur le portail national sont signalés par la moitié des répondants
- 20% des répondants ne savent pas si un EIGS a été déclaré depuis 3 ans dans leur maternité, tant dans les maternités déclarantes que non- déclarantes d'EIGS
- La saisie du signalement sur le portail est réalisée principalement par le responsable assurance qualité dans les maternités d'activité élevée alors que ce sont les professionnels médicaux ou paramédicaux qui signalent dans les maternités d'activité moindre
- Les établissements qui ne déclarent pas d'EIGS disent bénéficier de moins de ressources auprès de leur siège / direction et d'expertise clinique internes à la maternité
- L'ensemble des répondants sollicite les réseaux périnataux, les maternités de type I davantage que les autres

✓ Les freins à la déclaration externe d'EIGS évoqués sont :

- Une méconnaissance du système et du circuit de déclaration sur le portail national y compris par les maternités déclarantes
- L'expression d'une charge de travail supplémentaire, notamment par les maternités déclarantes d'EIGS
- L'expression d'une crainte quant à la transmission des informations à l'ARS, qu'il s'agisse d'un retour décalé et intrusif avec une demande de documents générant une charge de travail supplémentaire, d'un contrôle ou d'une inspection de l'organisme de tutelle pour toutes les maternités
- La peur de la sanction et de l'altération de l'image pour les professionnels des maternités de moindre activité

Les besoins de formation et d'accompagnement

Il est exprimé par toutes les maternités, avec un besoin :

- De ressources méthodologiques et d'expertise clinique pour les maternités non déclarantes d'EIGS et pour les maternités de type I ou ayant une moindre activité
- D'accompagnement pour les maternités déclarantes d'EIGS et les maternités de type III ou avec une activité importante, compte tenu de la complexité des EIGS en lien avec la multiplicité des acteurs dans les parcours patients

Le rapport d'enquête complet est à votre disposition sur demande auprès de la STARAQS (contact@staraqs.com)